

Plus du quart de la production nationale provient de l'Aquitaine

CONTEXTE

L'Aquitaine est la première région piscicole de France, à égalité avec la Bretagne. D'après la dernière enquête du Ministère de l'agriculture, elle compte aujourd'hui plus d'une centaine d'exploitations piscicoles qui produisent plus du quart de la production nationale, avec environ 15 000 tonnes, dont 11 000 tonnes de salmonidés.

La diversité des productions aquacoles implique des orientations spécifiques à chacune d'entre-elles.

ORIENTATIONS 2000-2006

⊙ Le développement de la salmoniculture

L'installation d'élevages salmonicoles a connu un fort développement depuis quinze ans. La production de la région Aquitaine représente près de 20 % de la production nationale pour 12,5 % des entreprises de production.

Le secteur salmonicole a connu ces dernières années une forte crise liée notamment à une inorganisation de la filière et à une forte augmentation des cours des matières premières alimentaires (farines et huiles de poisson).

Néanmoins, les épizooties et les contraintes sanitaires ont été parfaitement maîtrisées en Aquitaine grâce à l'action du Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine (GDSAA). L'obtention de l'agrément sanitaire européen a fortement mobilisé le GDSAA depuis 1996. Ces efforts viennent de se voir concrétisés par l'obtention de l'agrément européen pour une vingtaine de bassins versants d'Aquitaine.

Afin de conforter ces efforts, il convient de :

- poursuivre les recherches sur les maladies ayant une incidence économique notable en Aquitaine, ou les maladies «exotiques» potentiellement à haut risque,
- développer l'information et la formation des éleveurs dans les domaines de la prévention et des pratiques sanitaires,
- réaliser des études sur le traitement des rejets de piscicultures et sur l'utilisation des boues d'épuration,
- aider à l'investissement pour le traitement des eaux de piscicultures,
- mettre en place une véritable organisation de filière aquacole à l'échelle régionale.

⊙ Le développement de l'aquaculture marine et nouvelle

L'aquaculture marine en Aquitaine comme en France n'a pas connu de développement significatif au cours des dernières années. La raison principale est l'inadaptabilité des techniques classiques de production aquacole sur notre côte. Pourtant, l'Aquitaine représente une zone géographique idéale pour le développement d'une aquaculture marine en circuit fermé avec une eau souterraine salée sur 200 km, des espaces vierges développés économiquement, une maîtrise locale des techniques.

Cette aquaculture moderne permet d'envisager un développement harmonieux d'entreprises rentables capables d'une production de qualité dans le respect de l'environnement. Peu nombreux mais dynamiques, les producteurs en aquaculture marine et nouvelle sont regroupés en un syndicat national, le SFAM, dont le siège est situé près de Bordeaux. Le syndicat travaille actuellement à la mise en place d'une charte «Qualité» pour les produits de l'aquaculture marine et nouvelle française : bar, daurade, turbot et esturgeon.

⊙ Le développement des entreprises productrices d'esturgeons

La filière, jusqu'à aujourd'hui spécialisée en production et vente de la chair d'esturgeons, commence à produire et commercialiser du caviar en volume important. Pour assurer le développement de cette activité, il convient de soutenir :

- le développement et l'aménagement des sites pour améliorer et augmenter la production d'esturgeon et de caviar,
- la mise en place d'études relatives aux techniques de production, sélection et fabrication du caviar pour continuer à améliorer la qualité de nos produits et surtout celle du caviar d'Aquitaine,
- les efforts de promotion des produits aquitains, chair et caviar, pour confirmer le «leadership» sur le marché.

⊙ Le développement de la filière pisciculture d'étang astaciculture

L'objectif pour les cinq ans à venir est d'accompagner le développement de la filière en :

- aménageant les sites de production en poissons et écrevisses,
- aidant à la formation des producteurs,
- réalisant des analyses sanitaires favorisant la mise en marché,
- soutenant la commercialisation des produits de l'aquaculture en étang.

Concernant les produits transformés, il conviendrait de réaliser des essais de transformation, des marchés test mais aussi de financer l'aménagement d'ateliers de transformation. La valorisation de ces produits par la réalisation d'un label s'appuyant sur un cahier des charges est à mettre en place.

⊙ Le soutien à l'expérimentation et au développement de l'aquaculture biologique

- Mise en place de projets pilotes spécifiques des différents types de production.
- Aides à la reconversion partielle ou totale des exploitations en production «label».

⊙ Le soutien à la transformation et à la valorisation des produits de l'aquaculture

- Aides à la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Aides aux actions commerciales et promotionnelles de l'aquaculture (études de marchés, marketing).